

@ctu.mict

Flash d'info de l'Ugict CGT n° 122

**Syndiqué-e pour soutenir mon engagement professionnel**



Mercredi 19 mars 2014

... Edito

L'Ugict-CGT vient de publier son site de congrès à l'adresse <http://congres.reference-syndicale.fr>.  
**Consultez le !**

Sommaire :  
Edito : Sages-femmes  
Orga : Formations Ugict  
Revendic : Orthophonistes / IADE / Etudiant-e-s soins infirmiers / Psychologues / sociaux éducatifs / Manip radio / personnels de direction  
UGICT : prud'homme

## Sages-femmes, Retour sur une première étape !

Le 4 mars, la ministre de la santé a rendu public l'arbitrage gouvernemental dans le dossier des sages-femmes.

Depuis des années, la CGT est la force motrice de la lutte en faveur de la reconnaissance des sages-femmes notamment celles exerçant en milieu hospitalier. C'est la CGT qui a créé les conditions d'un large rassemblement unitaire syndical et associatif.

La CFTC, avec le soutien de l'ordre, a fait diversion avec la mise en place d'un collectif particulièrement médiatisé.

La CGT a dénoncé l'approche corporatiste et a déployé ses efforts à rassembler pour la défense des sages-femmes hospitalières, pour la fonction publique. La CGT a fait part de son analyse sur l'arbitrage ministériel dans une expression sous forme d'un « 4 pages » qui décrypte les différents aspects de la lettre ministérielle. Il est utile de porter à la connaissance des sages-femmes ces éléments.

Au-delà, il est important de prendre le temps d'analyser cette étape d'un conflit exemplaire à plus d'un titre. Le comité général de l'Ufmict du 25 mars y consacra une partie de ces travaux.

Ce battre pour les sages-femmes, c'est se battre pour la reconnaissance des qualifications. C'est prouver que le statut de la fonction publique est vivant et moderne. Avoir obtenu le statut médical dans la fonction publique hospitalière c'est un point d'appui pour la revendication des médecins CGT d'intégrer la fonction publique... C'est un désaveu de toutes celles et tous ceux qui présentent le statut comme un carcan... La lutte des sages-femmes c'est une lutte pour l'égalité salariale femme et homme.

Naturellement, tout n'est pas terminé. D'une certaine manière, beaucoup d'espace s'ouvrent et la mobilisation doit permettre de les occuper dans l'intérêt des personnels et des femmes.

**C'est la preuve que la lutte paie** ; c'est aussi la confirmation que la détermination de l'organisation syndicale, la rigueur des revendications longuement portées par les professionnel-le-s, la démocratie des salarié-e-s avec le vote massif des sages-femmes hospitalières pèsent.

C'est un encouragement à ne pas lâcher même dans la « tempête médiatique » qui déforme la réalité

## Le point sur l'organisation.

### **FORMATION**

#### [Stage national Ugict-CGT](#)

du 26 au 28 mars 2014 -  
Centre Benoît Frachon -  
Courcelle-sur-Yvette (91)

#### [Retraites : conséquences des réformes intervenues depuis 1993 et perspectives](#)

du 31 mars au 04 avril 2014 -  
Centre Benoît Frachon -  
Courcelle-sur-Yvette (91)

#### [Communication web : Construire et gérer un site avec Référence-Syndicale.fr](#)

du 5 au 7 mai 2014 – Montreuil (93)

**Pour s'inscrire ou consulter notre offre de formation, une seule adresse** <http://www.ugict.cgt.fr/formation>

**Pour tout renseignement :**  
[formation.syndicale@ugict.cgt.fr](mailto:formation.syndicale@ugict.cgt.fr)

## *Le coin du revendicatif...*

### **Orthophonistes :**

Une lettre intersyndicale CGT, CFE-CGC, Unsa, FO, Sud, CFDT vient d'être adressée au premier ministre. Elle rappelle le rejet unanime des propositions de décret dit « coquille » au regard du niveau de qualifications des orthophonistes et de la nécessaire reconnaissance de cette profession. Le 11 mars, le ministère a présenté une seconde fois une proposition sans évolution. Elle a été aussi rejetée. C'est donc logiquement que les organisations syndicales demandent l'intervention du premier ministre et demandent à être reçues... A suivre !

### **IADE :**

Le comité de suivi de la nouvelle formation d'Infirmier anesthésiste diplômé d'état (Iade), piloté par la DGOS, s'est tenu le 14 février dernier. Cette rencontre s'est déroulée en présence des organisations syndicales, associatives et syndicat professionnel et d'une représentante de la Conférence des présidents d'universités (CPU). Tous ont interrogé la DGOS sur le retard pris quant à la parution du décret sur l'obtention du grade Master adossé au Diplôme d'Etat des Infirmier-es Anesthésistes. La réponse d'attendre la fin des conventionnements avec l'Université est inexacte si l'on se réfère à la parution du décret pour les infirmier-es qui n'avait pas attendu cela. La CGT mettra tout en œuvre pour informer la profession et la réaction ne devrait pas se faire attendre...

### **Etudiant-e-s soins infirmiers :**

La fédération patronale de la santé lucrative avait pris en otage les étudiant-e-s en soins infirmiers (ESI) en refusant les stages à compter du 1er mars. La réaction a été vive et immédiate. De nombreux rassemblements ont eu lieu dans les villes comptant un IFSI. La CGT a réalisé un tract de soutien de cette lutte légitime. La fédération patronale a cédé, mais il faut toujours être attentifs aux conditions de stages pour les ESI...

### **Psychologues :**

La lettre électronique du mois de mars a été publiée. Elle annonce la mobilisation unitaire des psychologues le 10 avril. Elle revient aussi sur la publication de plusieurs rapports concernant la profession. Enfin, elle fait le point sur l'actualité de la loi de résorption de l'emploi précaire.

### **Sociaux éducatifs :**

Une expression sous forme d'un « 4 pages » a été réalisée pour la filière des personnels socio-éducatifs. Elle dénonce le véritable recul social décidé par le gouvernement. Elle publie les nouvelles grilles salariales et rappelle les revendications de la CGT pour cette filière. La reconnaissance de ces professions est indispensable !

### **Manip radio :**

Une réunion du comité de suivi « LMD » des manipulateurs d'électroradiologie médicale s'est tenue le 28 février dernier. Elle a fait notamment le point sur le conventionnement et sur le diplôme unique. Les éléments présentés par la DGOS montrent que seulement la moitié des instituts de formation au diplôme de MER et des lycées professionnels amenant au DTS de MER ont signé une convention avec une université. C'est pourtant obligatoire pour que le diplôme soit validé au niveau Licence... Concernant le diplôme unique de manip, la DGOS annonce le lancement de deux groupes de travail avant l'été pour avancer vers cette harmonisation. La CGT a rappelé les revendications et la nécessité de la reconnaissance rapide de cette profession

### **Personnels de direction :**

Le collectif s'est réuni le 14 mars. Il a fait le point sur les candidatures reçues à l'Ufmict pour les élections professionnelles du 4 décembre prochain. Il y a des efforts à faire pour récupérer des candidatures de Directeurs d'Hôpital et de Directeurs de soins. La présence de la CGT dans ces élections contribue à la représentativité de la CGT dans l'ensemble de la fonction publique hospitalière. C'est utile pour toute la CGT... .

*En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT...*

### **VERS LA SUPPRESSION DES PRUDHOMMES ?**

C'est semble-t-il l'orientation d'un gouvernement qui dans un 1<sup>er</sup> temps veut en finir avec l'élection des conseillers.

Avec toute la CGT, l'UGICT s'engage dans la bataille pour défendre une juridiction où l'ensemble des salariés y compris les cadres sont défendus par leurs pairs. La pétition en ligne de la CGT a recueilli 26 000 signatures ; Elle est accessible sur le site Internet confédéral.



**le 24 avril 2014, à 12h30, une rencontre-débat est organisée par l'UGICT et le pôle confédéral DLAJ, avec Pierre Joxe en intervenant (autour de son livre Soif de Justice)**

Site de l'UGICT CGT : [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)